

**Mont de Eau Agglo****Délibération****Conseil d'administration
Séance du 16 juin 2026****N° DEL-26-06-12****7.1.2 - Document
budgétaire****Affectation des résultats 2025 - Budget principal Eau et budgets annexes
Assainissement**

L'an deux mille vingt-six le mardi 16 juin, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 11 juin 2026, s'est rassemblé salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau 7 place Francis Planté à Mont de Marsan, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUTIN, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN); Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT); Alain BONTE (MONT DE MARSAN); Paul GERBAUD (MONT DE MARSAN); Alexia SALDUCCI (MONT DE MARSAN); Bernard KRZYŃSKI (SAINT PIERRE DU MONT); Paul LAUSSUCQ (BRETAGNE DE MARSAN); Philippe CABANNES (SAINT PERDON); Thomas DASTUGUE (BOSTENS); Magalie BERTRAND TUSEK; Monsieur Vincent RUQUOIS; Gilles GARRABOS; Jacques LABARCHÈDE.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), ayant donné pouvoir à Monsieur Thomas DASTUGUE (BOSTENS).

Monsieur Philippe FRANÇOIS (MONT DE MARSAN) ayant donné pouvoir à Madame Magalie BERTRAND TUSEK.

Julie PUYSEGUR (MONT DE MARSAN) ayant donnée pouvoir à Monsieur Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN).

Monsieur Francis GUILHAMOULAT, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard KRZYŃSKI (SAINT PIERRE DU MONT).

Membres excusés représentés par leur suppléant :

Madame Nathalie BOIARDI (BOSTENS), représentée par son suppléant Monsieur Thomas DASTUGUE (BOSTENS).

Membres absents excusés :

Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT) ;

Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON);

Monsieur Jean-Philippe GORI (MONT DE MARSAN),

Madame Bernadette YOUNG (ST AVIT),

Objet : Affectation des résultats 2025 - Budget principal Assainissement.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 040-924781818-20260616-DEL_26_06_12-BF



Rapporteur : Paul LAUSSUGQ

Suite au vote du compte administratif 2025 du budget principal et des budgets annexes, il y a lieu de voter l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes assainissement, comme suit :

Budget principal Eau :

CFU BUDGET PRINCIPAL EAU	
A Résultat de l'exercice	1 107 871.84 €
B Résultats antérieurs reportés	4 321 835.86 €
C Résultat de fonctionnement à affecter	5 429 707.70€
D Solde d'exécution d'investissement 2025	- 1 502 721.81€
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-434 658.12€
F = D + E Besoin de financement	-1 937 379.93€
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	1 937 379.93€
2) H Report en fonctionnement R 002	3 492 327.77€

Budget annexe Assainissement (assainissement collectif) :

CFU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
A Résultat de l'exercice	1 477 495.80 €
B Résultats antérieurs reportés	4 167 964.16 €
C Résultat de fonctionnement à affecter	5 645 459.96 €
D Solde d'exécution d'investissement 2025	- 432 580.12 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-222 643.86 €
F = D + E Besoin de financement	-655 223.98 €
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	655 223.98€
2) H Report en fonctionnement R 002	4 990 235.98 €

Budget annexe Assainissement (SPANC) :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 040-924781818-20260616-DEL_26_06_12-BF



CFU BUDGET ANNEXE SPANC	
A Résultat de l'exercice	30.13 €
B Résultats antérieurs reportés	4 928.98 €
C Résultat de fonctionnement à affecter	4 959.11 €
D Solde d'exécution d'investissement 2025	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
F = D + E Besoin de financement	0.00 €
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	4 959.11 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et suivants,

Vu la délibération N° DEL-25-06-11 du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2026 approuvant le compte administratif 2025,

Vu l'instruction comptable M49,

Ayant entendu son rapporteur,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE DE

Article 1 : Approuver l'affectation des résultats 2025 des budget principal Eau et budgets annexe assainissement collectif et assainissement SPANC, conformément aux tableaux ci-dessus,

Article 2. Autoriser le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 3. Confirmer que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Article 4. Préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 16 juin 2026.

Pour extrait conforme,

Monsieur Bernard KRUYNSKI

Le Secrétaire de séance,



Monsieur Frédéric DUTIN

Président du conseil d'administration de
Mont De Eau Agglo

